

Technicien animalier en unité d'expérimentation

RNCP38315 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BP — Brevet professionnel
Code(s) NSF	118, 212
Formacode(s)	12010
Code(s) ROME	A1408
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
LEGTA DE VENDOME	19410018600015	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le fonctionnement des systèmes biologiques du règne animal est étudié par des équipes de professionnels spécialisés composées de chercheurs, vétérinaires, techniciens animaliers d'unité d'expérimentation et ou de laboratoire de recherche.

Plusieurs types de formation ou expérience professionnelle sont requis pour les techniciens animaliers de recherche travaillant soit au contact des animaux de laboratoire soit au contact d'animaux de station de recherche.

Les premiers ont plutôt une formation de technicien d'expérimentation animale, les seconds plutôt une formation d'animalier, spécialisée à l'entretien des animaux de rente. Les domaines d'utilisation des animaux de laboratoire sont la recherche fondamentale, le diagnostic, la recherche médicale et humaine, la mise au point, production, essais de qualité, d'efficacité ou d'innocuité de médicaments, d'aliments pour animaux et d'autres substances ou produits, l'enseignement supérieur ou la formation professionnelle dans le domaine de l'expérimentation animale.

L'activité de ces professionnels est centrée sur l'élevage et les interventions directes sur l'animal, le maintien de l'état des animaux et leur protection, l'entretien des locaux et du matériel, l'enregistrement de données techniques et réglementaires. D'une manière générale ils sont chargés de veiller au confort des animaux, dans le plus strict respect de la réglementation et du bien-être animal.

ACTIVITÉS VISÉES

Maintenance de l'état et soins des animaux

Maintien du bien-être animal

Maintenance de l'unité d'expérimentation (hygiène et prophylaxie sanitaire)

Reproduction des animaux

Interventions dans la recherche sous la direction d'une personne habilitée

Organisation du travail

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Se situer en tant que professionnel de l'expérimentation animale :
 - * Développer une culture et une éthique professionnelles en lien avec le vivant
 - * Se positionner en tant que professionnel dans le milieu de l'expérimentation animale
 - Elever des animaux pour les expérimentations :
 - * Réaliser les soins courants et le suivi des animaux
 - * Constituer les populations d'animaux supports des expérimentations
 - Réaliser des interventions sur les animaux dans le cadre d'un protocole expérimental :
 - * Effectuer des mesures et tests auprès des animaux
 - * Réaliser des interventions directes sur les animaux
 - Assurer un appui technique aux expérimentations :
 - * Réaliser la gestion des stocks et des mouvements d'animaux
 - * Effectuer le traitement des données de l'expérimentation
 - Assurer la qualité sanitaire de l'unité d'expérimentation animale :
 - * Mettre en place des mesures d'hygiène et de prophylaxie sanitaire dans l'unité d'expérimentation animale
 - * Réaliser l'entretien des matériels, des équipements et des locaux
 - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers
- (acquisition de capacité professionnelle supplémentaire, relative à un savoir-faire particulier)

Blocs de compétences

RNCP38315BC01 — Se situer en tant que professionnel de l'expérimentation animale

LISTE DE COMPÉTENCES

- Développer une culture et une éthique professionnelles en lien avec le vivant
- Se positionner en tant que professionnel dans le milieu de l'expérimentation animale

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle ou selon une autre modalité au choix

RNCP38315BC02 — Elever des animaux pour les expérimentations

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser les soins courants et le suivi des animaux
- Constituer les populations d'animaux supports des expérimentations

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP38315BC03 — Réaliser des interventions sur les animaux dans le cadre d'un protocole expérimental

LISTE DE COMPÉTENCES

- Effectuer des mesures et tests auprès des animaux
- Réaliser des interventions directes sur les animaux

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP38315BC04 — Assurer un appui technique aux expérimentations

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser la gestion des stocks et des mouvements d'animaux
- Effectuer le traitement des données de l'expérimentation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP38315BC05 — Assurer la qualité sanitaire de l'unité d'expérimentation animale

LISTE DE COMPÉTENCES

- Mettre en place des mesures d'hygiène et de prophylaxie sanitaire dans l'unité d'expérimentation
- Réaliser l'entretien des matériels, des équipements et des locaux

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP38315BC06 — S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

LISTE DE COMPÉTENCES

- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les établissements employeurs sont essentiellement des laboratoires de recherche et des laboratoires pharmaceutiques : Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Institut national de la recherche agronomique (INRA), des laboratoires pharmaceutiques pour la recherche et le développement de médicaments ou thérapies pour les hommes et les animaux, les facultés de médecine et de pharmacie, les universités, les établissements de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire, les grands hôpitaux, et d'autres instituts de recherche.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les emplois de " technicien animalier en unité d'expérimentation " sont rattachés aux emplois d'élevage d'animaux, avec les appellations spécifiques : animalier de laboratoire, animalier / soigneur en parc zoologique / soigneur animalier / animalier en parc zoologique.

Les appellations suivantes sont en usage dans les entreprises et les institutions publiques (liste non exhaustive) : animalier / animalier d'unité d'expérimentation ou d'unité de recherche / animalier de recherche / animalier de laboratoire / animalier de laboratoire de recherche / technicien animalier / technicien d'animalerie d'élevage ...

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Conditions de travail contraignantes, Inadéquation géographique, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 600 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en agriculture, pêche, forêt et espaces verts (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 970
Jugés difficiles à recruter	49 %
Emplois saisonniers	46 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le brevet professionnel est accessible :

1. Aux candidats âgés de dix-huit ans au moins, qui bénéficient de l'une des modalités de formation prévues au livre

III de la sixième partie du code du travail ;

2. Aux candidats qui bénéficient des modalités de formation prévues au livre II de la sixième partie du code du travail. Ces candidats doivent justifier de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein à la date d'évaluation de la dernière unité capitalisable permettant de délivrer le brevet professionnel. Ces candidats doivent également justifier, lors de l'entrée en formation, de la possession d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole ou d'un diplôme ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles de même niveau ou d'un niveau supérieur. Les candidats ne justifiant pas des diplômes mentionnés ci-dessus doivent attester, avant l'entrée en formation, soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein en lien avec la finalité du diplôme postulé, soit de l'équivalent de trois années à temps plein.

3. Aux candidats qui demandent la validation des acquis de l'expérience en application de l'article R. 6412-1 du code du travail.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est désigné par le ministre chargé de l'agriculture. Il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A du ministère chargé de l'agriculture et est composé paritairemment :

a) De membres de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires ; les membres de l'enseignement et de la formation professionnelle publics aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires doivent représenter au moins la moitié de cette catégorie ;

b) De professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du brevet professionnel, à parité employeurs ou responsables d'exploitation et salariés, sauf dispositions particulières prévues dans l'arrêté de création d'une option.

Pour chaque membre du jury, un suppléant doit être désigné. Ceux-ci ne peuvent intervenir dans le fonctionnement du jury qu'en l'absence des membres titulaires.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 954 €
Selon la branche	7 513 € – 9 450 €
Prise en charge	Branches concernées
7 954 €	Valeur par défaut · 210 branches
9 450 €	CPNE des industries de santé (CPNEIS)
8 192 €	CPNE chimie
7 513 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2029
Date de dernière délivrance possible	01/01/2031

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP34023

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://chlorofil.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38315/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	1
Organismes gestionnaires (CFA)	1
Organismes formateurs	1
Régions couvertes	1
Départements couverts	1
Organismes certifiés Qualiopi	1
Sessions	de 09/2025 à 06/2027

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).